Telle a été, Messieurs, cette grande et noble vie, tout entière consacrée au bien public et à la grandeur de la cité. Une prédilection toute honorée, comme nous, seul qui a tondé sur des bases indestructibles la prospérité et la richesse de ce pays.

D'autres discours que le manque de place ne nous permet pas d'insérer, ont été prononcés par M. Verdin, président du conseil des Prud'hommes de Lille, par un délégué de l'Amicale des Douanes, par M. Collet, vice-président de la Chambre de Commerce, par M. Bouvelacque, parlant au nom des républicains d'Hazebrouck, et par M. Verlomme, au nom du personnel de la maison Teystream, si il est plus de 2 heures lorsque le cortège s'écoula lentement pour, à la porte du cimetière, serrer la main de M. le sénateur Teystream et des membres de la famille.

LA RÉGION

UN SCANDALE MILITAIRE

à l'intendance du 1er corps

L'examen des dossiers du commandant Godefroi et du sergent Trivelli se poursuit activement.

Jusqu'à présent, il a été impossible d'obtenir aucun renseignement sur le résultat des recherches minutieuses et policières faites par M. le capitaine-rapporteur Véron.

Néanmoins, nous pouvons affirmer que, contrairement au bruit qui a couru à ce sujet mercredi soir, il ne sera plus procédé à aucune arrestation pour le moment.

Seul l'examen du dossier Allsort, dessier qui n'est pas encore parvenu et Perquet militaire, pourrait amener la découverte de nouvelles complicités.

L'affaire du Bureau de Recrutement DE LILLE

M. Deleté, juge d'instruction, prenant quelques jours de vacances, l'affaire du bureau de recrutement de Lille a été confiée à M. Frémicourt, juge suppléant, qui entendra lundi prochain de nouveaux témoins. Ainsi que nous le disions hier, une question intéressante se pose au sujet des poursuites qui seront intentées contre les accusés, sur le point de savoir à quel titre Notteau et Beauvein seront inculpés.

Nous signalons un arrêt de la Cour de Cassation de 1857. Voici un jugement beaucoup plus récent et qui constitue un précédent au moins bizarre :

En juin 1904, deux secrétaires d'état-major comparaissaient devant la Cour d'Assises de la Gironde, à Bordeaux ; ils étaient accusés d'avoir fait obtenir à quatorze réservistes, par des moyens frauduleux, et moyennant une somme d'argent, des faveurs spéciales, et notamment des congés de réforme n° 2, c'est-à-dire des réformes avec pension.

Les secrétaires d'état-major étaient poursuivis pour faux ; il y avait en effet, dans ce cas, une des conditions nécessaires pour que cette accusation fut possible : le préjudice. L'obtention, par les intéressés, d'une pension fournie par l'Etat, constituait le préjudice.

Après une plaidoirie de Me Peyrecave, avocat, qui fit valoir les bons antécédents des accusés et le peu d'importance des sommes touchées par eux, le jury prononça un acquittement général.

En présence de ce précédent lâcheux, on se demande quelle pourre bien être la peine prononcée contre Notteau et Beauvein, qui ne peuvent même pas être poursuivis pour faux, alors que nous voyons deux faussaires acquittés.

La plainte d'une mère à Roubaix

Nous avons publié, samedi dernier, une lettre dans laquelle Mme Pannel, demeurant rue Ste-Elisabeth, 16, à Roubaix, se plaignait de ce qu'une de ses filles lui avait été volée par des religieuses. Nous sommes heureux d'annoncer qu'à la suite de notre article, l'enfant vient d'être restituée à sa mère.

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE de la rue des Fripiers

A DOUAI

M. le juge d'instruction a reçu du lieutenant d'infanterie de Rocquencourt, dont le régiment tient garnison en Bretagne, une lettre par laquelle cet officier revendique pour lui seul le nom de *de Rocquencourt* qu'il tient de ses ancêtres et porte fort honorablement, tandis que le prélat évêque de Sina et autres

lieue, qui s'en était emparé, le traînait dans la boue en cours d'injurieux débauches.

Dans sa lettre, l'officier, qui paraît très attaché de ce qui n'est pas, établit d'indiscutable façon sa généalogie et ses droits en titre de comte de Rocquencourt.

Ces jours-ci, M. le juge d'instruction, qui continue l'étude du dossier du Monseigneur, interrogera à nouveau ce dernier et lui fera connaître la lettre qu'il a reçue de l'officier breton.

Son éminence, qui avait l'allure fort dégagée lors de son entrée à la prison Saint-Vaast et qui semblait compter sur la toute-puissance céleste et sur l'influence de ses nombreuses amis pour se tirer d'affaire, commence à s'apercevoir qu'ici-bas il ne faut compter que sur soi-même.

Aux convalescentes épîtres qu'il a adressées à de nombreuses personnalités du monde cléricaux-réactionnaire, il n'a pas reçu réponse, seul d'un prêtre qui fut riche autrefois et qui, en guise de secours, lui a écrit d'espérer en Dieu.

Aussi, Monseigneur en désole-t-il, maintenant, en son prison. Il ne songe plus à en imposer à ses co-détenus, ni même à continuer les simagrées de prières qu'il avait entreprises au début de son incarcération. Calme et triste, il semble réfléchir beaucoup et ses efforts tendent, maintenant, à passer inaperçu.

UN SERGENT MEURTRIER

A BERGUES

Une femme frappée de quatre coups de couteau

Le sergent Anderson Jorgen Sophin du 110e de ligne, en garnison à Bergues a frappé de quatre coups de couteau, son amie, Mlle Gabrielle Blavet, âgée de 23 ans, cabaretière, rue de Bierne, 11.

Vers sept heures, Anderson s'était rendu chez cette demoiselle qu'il fréquente depuis un an et qu'il avait voulu épouser ; mais l'entorite militaire lui avait refusé l'autorisation.

Lorsqu'il entre dans le cabaret, Mlle Blavet joue-ait aux cartes avec une autre et un soldat. Anderson s'assit à une table voisine et resta là une demi-heure en buvant une chope. Puis il sortit sans dire un mot et ce manœuvre du poing Mlle Blavet.

Le sergent revint au cabaret vers 8 h. 1/2 et attendit le départ du soldat Verrier, qui jouait encore aux cartes avec les deux femmes. Quand le soldat partit, Anderson invectiva son ancienne amie qui s'était réfugiée derrière le comptoir. Au paroxysme de la colère, le sergent-le frappe d'un coup de couteau à l'épaule droite.

Bien que blessée, Gabrielle Blavet réussit à gagner la porte et se sauva dans la rue, en criant : Au secours ! Anderson la poursuivit et le rejoignit en face de la caserne, et l'eyant terrassée, lui porta trois autres coups de couteau, deux dans le dos et un dans l'épaule gauche.

Mlle Gabrielle Blavet s'effaisse ; Anderson, pensant l'avoir achevée, courut s'enfermer dans sa chambre à la caserne.

On s'empressa autour de la blessée qui perdait du sang en abondance. L'infirmière put cependant rassurer son demoiselle, où le docteur Messemacker arrive aussitôt. Bien que les blessures soient graves, le médecin ne croit pas que la vie de la malheureuse soit en danger.

Anderson est gardé à vue dans sa chambre. On croit qu'il a agi sous l'influence de la jalousie et de le boisson. Anderson qui a été sergent aux compagnies de discipline, est fort craint de ses subordonnés.

Au cours de l'enquête confiée par M. le commissaire de police Hallert, le sergent de garde a retrouvé le couteau qui aurait à l'assassin. Cette découverte permet d'établir le préméditation d'Anderson qui avait emprunté ce couteau avant de se rendre au cabaret Blavet.

C'est une arme dont le lame mesure 8 centimètres ; elle était soigneusement sur toute sa longueur.

Cette tentative de meurtre a produit le plus vive émotion dans le petite ville de Bergues, ordinairement si tranquille.

Découverte d'un fœtus

A HORNAING

Le 14 novembre, deux ménagères, Mmes Descellion et Beudain, passaient dans le jardin de leur voisine, Mme veuve Décellon-Boittiaux, lorsqu'un chien qui les accompagnait ayant gratté le sol avec persistance, mit à découvert un fœtus de sexe masculin, paraissant âgé de deux mois et demi.

Les deux ménagères appelèrent Mme veuve Décellon, qui est simple d'esprit, et après lui avoir reproché son inconduite, ils mirent en demeure d'aller raconter au maire de la commune ce qui s'était passé.

Mme veuve Décellon, s'emparant alors du

tonles, s'enfuit dans le direction d'un bois voisin, et on ne le revit du plusieurs jours.

Lundi dernier, n'entendant pas parler de l'enfant, les deux ménagères allèrent trouver le maire d'Hornaing et lui rencontrèrent les fois.

Celui-ci prévint en suite le gendarmerie de Somain qui ouvrit une enquête de laquelle il résulte que le 21 août dernier, Mme veuve Décellon, revenant de Somain, fit la rencontre d'un individu avec lequel elle s'route et qui, chose d'elle.

Mme Décellon devint enceinte et accouche avant terme. Quant au fœtus, elle n'en pu ni vous donner, ni dire ce qu'il est devenu. C'est ce Parquet qu'il appartient d'étudier cette affaire embrouillée. Nous ferons connaître le résultat de ses recherches.

UN MINEUR ÉCRASÉ

à Sains-en-Gohelle

Jeudi dans la journée, M. Henri Candelier, roulant, âgé de 17 ans, était occupé à la fosse n° 10 des mines de Béthune, située sur le commune de Sains-en-Gohelle, lorsque, au baisser, il eut le tête écrasée entre un bois de soutènement et le pavé de la galerie.

Dégagé, aussitôt, le malheureux ouvrier ne tarda pas à expirer. Son corps fut transporté chez ses parents qui habitent le commune de Bouvigny-Boyeffles.

Henri Candelier était l'aîné d'une famille de seuls enfants.

Coups de couteau à Estaires

Mort de la victime

Nous avons rapporté la tentative de meurtre dont, le 11 courant, le dit-neuf courant, M. Joseph Piquet, tisseur, rue de la Gorgue. On se souvient qu'on sieur Achille Peutevynck, garçon de ferme, lui avait porté plusieurs coups de couteau à le tempe. L'infortunée victime est morte hier à 3 heures. Coupillard a désigné M. le docteur de Couvelaere pour procéder à l'autopsie du cadavre.

UN OUVRIER POIGNARDÉ

à Calais

La nuit dernière, vers minuit et demi, M. Emile Welle, tulliste, demeurant rue Dugueytroule, revenait de son travail et passait quai de le Loire, lorsqu'il aperçut, dans l'ombre, un cadavre étendu sur le sol.

M. Welle prévint aussitôt le commissaire de police. Ce magistrat se rendit sur les lieux et fit transporter à le Morgue le cadavre, qui portait de nombreux coups de couteau à la tête, au cou, à le poitrine.

A cet endroit, l'arme à dû pénétrer dans le région du cœur. La mort a probablement dû être instantanée. C'est vraisemblablement en présence d'un meurtre qu'on se trouve. Un ouvrier aura pris part à une rixe en cours de laquelle, son ou ses adversaires l'auront poignardé.

A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Prix littéraires et prix de vertu — Les lauréats de la région

Paris, 29 novembre.

L'Académie française a tenu cet après-midi sa séance annuelle dite des Prix de Vertu, en présence d'une assistance nombreuse et choisie.

M. Paul Bourget présidait. La secrétaire perpétuel a lu son rapport sur les prix littéraires. Le prix d'éloquence, dont le sujet était : Alfred de Vigny », a été partagé entre MM. Masson et Firmin Roz. Il a été donné lecture de fragments de ces deux œuvres.

M. Paul Bourget a ensuite prononcé le discours d'usage sur les prix de vertu, et s'est attaché à démontrer le désintéressement des bénéficiaires que l'Académie récompense et à montrer l'utilité sociale de ces prix.

Parmi les prix de vertu nous relevons :

Prix Montyhon (300 fr.), Maria Coupes, à Lesirem ; Virginie Hayon, à Bétheny.

Prix Bavouret-Thenard (500 fr.), Félagie Brossart, à Douai.

Prix Pilliot (300 fr.), veuve Secqueppé, à Thiembronne.

Prix Mangenet (500 fr.), M. Gustave Lédé, à Hericourt.

Prix Salomon (300 fr.), M. Derrea, à Andruicq.

Prix Emile Robin (1100 fr.), Mme Joséphine Vendemarghel, à Lille.

Dans l'enseignement. — M. Henri Sergent, directeur d'école à Marly est nommé en la même qualité à Douai, école François Lemaire, en remplacement de M. Eschio, décédé, avec effet du 1er décembre prochain.

Mme Lucie Sergent, institutrice adjointe, à l'école de garçons de Marly, est nommée en la même qualité à Douai, rue de Lille, en remplacement de Mme Voisier qui passe en disponibilité.

LES ÉLECTIONS CONSULAIRES

Elections au Tribunal de Commerce DE LILLE

du Dimanche 2 Décembre 1906

Juges suppléants pour un an

CANDIDATS :

Paul MARTIN, Négociant
Jules CREMER, Hôtelier-Restaurateur

Juges suppléants pour deux ans

CANDIDATS :

A. TURBELIN, Mécanicien
César DERAET, Commerçant détaillant

Les contradictions de la " Dépêche "

Dans son numéro daté « dimanche 25 novembre », le *Dépêche* écrivait textuellement :

« Le Tribunal, quoi qu'en en pense dans certains milieux, NE FABRIQUE PAS SES CANDIDATS ; il ne s'occupe que d'une chose, c'est de le pondération des intérêts en présence. Quand aux pièce est vacante, c'est aux associations professionnelles mais non politiques qu'il S'ADRESSE, A L'UNION DES PETITES COMMERÇANTS COMME AUX AUTRES. »

Nous avons demandé à la *Dépêche* de nous indiquer les associations professionnelles naxquelles les grands seigneurs du Tribunal s'étaient ADRESSÉS pour leur demander des candidats.

Elle n'a pas répondu, et pour cause.

Aujourd'hui, elle reproduit un extrait de l'article paru hier dans l'organe mensuel de l'Union Commerciale. Or, cet article contient le confirmation absolue de tout ce que nous avons dit du rôle de la caste.

Il confirme qu'elle a fabriqué « des candidatures.

Il confirme que c'est M. Emile Le Blon qui, seul, a choisi les candidats officiels.

Il confirme qu'on ne s'est adressé ni à l'Union Commerciale, ni à aucune autre Association professionnelle.

Qu'on en juge :

Après examen et discussion, dit l'Union Commerciale, il a été reconnu que l'U. C. dans le but d'assurer le représentation efficace des intérêts du petit commerce à toutes les audiences, pour qui réclamer l'attribution d'un quatrième siège.

Une démarche fut ensuitôt faite, mais il résulte des explications échangées que nos représentants dans le Tribunal n'avaient point présenté de candidat en nom de l'U. C. on en avait conclu que cette dernière était satisfaite.

Le Tribunal, préoccupé de son recrutement, avait, de son côté, fait des démarches pour trouver des candidats et obtenir des adhésions aux quelques différentes.

Il y avait donc là une situation de fait contre laquelle le délégation de l'Union ne pouvait rien.

Nos délégués néanmoins cependant l'impression que le Tribunal, mis au courant des désirs de notre Conseil d'administration, ne manquerait pas de *chercher à y donner satisfaction pour les renouvellements ultérieurs* et ils apprirent avec satisfaction que le candidature à l'un des deux sièges de suppléant avait été acceptée par un commerçant adhérent de l'Union Commerciale.

Tout ils suffisamment clair ? Et la *Dépêche* oserait-elle écrire mensonges et que les dirigeants du Tribunal de Commerce ne a fabriqueni « pas des candidats ?

N'avions-nous pas raison de dire que ce Tribunal se recrutait lui-même, on, ce qui est pire, prêts encore, que les candidats sont choisis par nos petite coterie réactionnaire et aristocratique ?

Cette fois, de l'aveu de la *Dépêche* elle-même, c'est M. Emile Le Blas ceni qui a désigné les nouveaux candidats officiels. C'est son omnipotence qui, seule, prétend s'imposer au corps électoral.

Une telle prétention n'est-elle pas exorbitante ?

Et la masse des électeurs consulaires, que l'on traite avec cette désinvolture, ne se décidera-t-elle pas à affirmer son indépendance et ses droits !

***

De l'article de l'*Union Commerciale*, reproduit par le *Dépêche*, il résu ta également que M. Emile Le Blan n'a « consultés aucune association professionnelle, l'Union Commerciale pas plus que les autres.

Et voilà encore établie la vérité de notre affirmation : jamais les grands seigneurs de la caste n'ont « consulté » aucune syndicat, aucune coggrégation.

Comment, la dit M. Emile Le Blas à MM. Guilbant, Beneux et Bailly, ils n'ont pas l'habitude de *s'adresser* aux organisations : ils attendent que celles-ci les sollicitent.

Et si l'Union Commerciale a obtenu une modeste représentation au Tribunal de Commerce, ce n'est point spontanément, mais contrainte et forcée, que la caste la lui a accordée.

Aujourd'hui, il plaît à la commission de l'Union Commerciale — ou du moins à *huit* de ses membres on vingt-cinq — de se faire tout petits et très humbles vis-à-vis des grands seigneurs du Tribunal.

« Le Tribunal, préoccupé de son recrutement, disent-ils, a fait des démarches pour trouver des candidats. »

S'est-il adressé à l'Union Commerciale ? Non ! L'a-t-il « consultée » ? Pas même.

A-t-il consenti à lui accorder la place que ses délégués lui demandaient ? En aucune façon.

Mais les délégués de l'Union Commerciale — ou du moins les huit — sont de bonne composition.

« Ils ont recueilli l'impression (!) que le Tribunal ne manquerait pas de chercher (!!) à leur donner satisfaction pour les renouvellements ultérieurs » (!!).

Le bon billet ! Et cela autant aux aspérienante de l'U. C. ! Vraiment ils ne sont pas difficiles.

Mais les *huit* ne représentent pas tous les moyens et petits commerçants. Ceux-ci trouveront certainement qu'on se moque d'eux, et ils voteront dimanche en masse pour les candidats indépendants, candidats du moyen et petit commerce contre les candidats officiels, candidats de la caste, de la grande industrie et de la haute banque, et du bon plaisir de M. Emile Le Blan.

Carnet du Lecteur

DEUIL

M. Malaquin, le jeune et dialogué professeur de la Faculté des Sciences de Lille, vient d'avoir le douleur de perdre son père, propriétaire à Escarmain, près La Queneey, décédé à l'âge de soixante-dix ans. Nous présentons à notre ami M. Malaquin, nos plus vives condoléances.

A Tourcoing. — Nous apprenons le mort de Mme Georges Delette, née Ursula Berlemont, décédée jeudi dans sa trente-quatrième année. Les funérailles auront lieu le 1er décembre, à 9 heures du matin.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

A Lille. — M. Hector Saghie, né à Lille en 1864, ancien élève au Conservatoire de Lille, engagé volontaire au 4te de ligne à Rennes, sommé musicien, ter pris de contrebasse en 1885, reçu de ter prix à l'ensemble en 1886, vient d'être admis au Conservatoire de Paris.

BOURSE DE BRUXELLES

Bruxelles, 29 novembre.

Fonds d'Etat. — Bruxelles 1905 2 0/0, (titre provisoire) nominal 87,81 1/2. — Bruxelles 1902 2 1/2 0/0 à primes, 105,12 1/2. — Bruxelles-Maritime 1897 2 0/0 à primes 88,25 ./.

Obligations. — Anvers 1887 3 1/2 0/0 108,30 ./. — Anvers 1903 3 0/0 100,50 ./.

Charbonnages. — Anderlecs 1162,50. — Bernissart 50... — Bois d'Avroy 1150. — Bonne-Espérance et Bonne-Fortune 1170,50 — Geoffre 2520,50 — Grand-Buisson 1625. — Grande Machine à Feu de Douai 5100,.. — Horlez 3785,.. — Houillière Unies du Bassin de Charleroi 411,75 — Marcinelle 811,25 — Mariemont 1125,.. — Nord-Sart-Calpart à Gilly 2575,.. — Nord Charleroi ex 1er rép. lr. 2500 3000,.. — Réunie de Charleroi 2200,.. — Sacré-Médaille 3040,.. — Trieu Kaisin 1060,50

Aciéries. — Baume (Forges et Laminoirs de 153,.. — Marcinelle et Couillet 272,50 — Sambre-et-Moselle (action privilégiée) 800,50 — Sambre-et-Moselle (action ordinaire) 317,50 — Sarrebruck (Forges de) 1060,..

Industries diverses. — Prodoite Chimiques de Droogenbosch 2050,.. — Sois Artificielle de Tubize (action privilégiée 1/10) 260,.. — Soie Artificielle de Tubize (action ordinaire 1/10) 220,50

Eaux. — Acturonne des Mines 794,..

CHOCOLAT-MENIER
Refuser les Imitations

LILLE

Arbre de Noël. — Le Comité des Cancéreux informe les enfants de ses membres qu'il organise un arbre de Noël, qui aura lieu le dimanche 16 décembre, à 3 heures, à l'Hôtel de Ville.

Nous annoncons à nos lecteurs que le maire de Lille, M. Delebecque, vient de rentrer de Paris et que dès demain il reprendra ses fonctions.

Il nous est parvenu des lettres de félicitations à l'adresse de M. Delebecque, et tout en lui souhaitant de prompt rétablissement, nous nous associons à ses vœux de départ.

Du reste, il est probable que le conseil municipal, dès son retour, le priera de rester à la tête de la municipalité lilloise.

Le départ de M. Verlomme. — Nous annoncons à nos lecteurs que le maire de M. Verlomme, directeur de la Compagnie des Tramways de Lille, vient de quitter Lille, pour se rendre à Paris, où il va maintenant habiter.

Il nous est particulièrement pénible de prendre congé de lecteurs de M. Verlomme, tout en lui souhaitant de prompt rétablissement et des douceurs à Paris.

Du reste, il est probable que le conseil municipal, dès son retour, le priera de rester à la tête de la municipalité lilloise.

Le départ de M. Verlomme. — Nous annoncons à nos lecteurs que le maire de M. Verlomme, directeur de la Compagnie des Tramways de Lille, vient de quitter Lille, pour se rendre à Paris, où il va maintenant habiter.

Il nous est particulièrement pénible de prendre congé de lecteurs de M. Verlomme, tout en lui souhaitant de prompt rétablissement et des douceurs à Paris.

Du reste, il est probable que le conseil municipal, dès son retour, le priera de rester à la tête de la municipalité lilloise.

Il est vrai qu'il y a un peu de tout dans ce départ. Un accueil toujours chaleureux et sympathique, la plus grande courtoisie, le dévouement à tout et à tous, avec, par le maintien de bons rapports, se transcrivent en rapports avec lui.

Bienveillant envers ses agents, attentif à leurs désirs et défenseur énergique de leurs droits, il quitte un personnel qui ne comptait pour lui que des amis.

Le ministère des Finances l'appelle à l'un des premiers postes de l'administration, n'est-il récompenses d'une carrière déjà longue et marquée à chaque pas d'un terme dévouement aux idées républicaines.

Mariages de Saint-Eloi. — En raison du grand nombre de mariages inscrits pour le samedi 1er décembre et le lendemain, M. Dumbrine, officier de l'Etat civil, sera à la Mairie les jours ouvrables, à partir de 8 heures et depuis du matin, pour procéder à l'union des intéressés.

Fête de St Eloi. — La Société des Vidangeurs Lilloises donnera congé à tout son personnel lundi prochain 3 décembre, comme elle le fait du reste chaque année à l'occasion de la fête de St-Eloi. La travail des Vidangeurs ne pourra donc reprendre pour le samedi prochaine que dans la nuit du mardi à mercredi.

Nous rappelons que les nouveaux bureaux de la Société, qui étaient autrefois place Sébastopol, sont actuellement 27, rue Léon-Gambetta.

Taxe officieuse du pain. — Prix du pain de fleur ou de gruau, 0,34 le kilog ; du pain blanc, 0,32 le kilog ; du pain bis ou de ménage, 0,29 le kilog.

Vol important. — Un vol important a été commis, dans des conditions encore mystérieuses, chez M. Auguste Clarisse, 44 ans, cabaretier, 78, boulevard Montebello.

Depuis une semaine, son épouse, chef, absent dans une place de rez-de-chaussée contiguë à l'arrière salle de l'estaminet, M. Clarisse avait placé deux coffrets dont l'un était en métal l'autre en bois. Jeudi matin, il fut très désagréablement surpris en s'aperçevant que les avaient disparu.

Le coffret de fer contenait huit obligations belges de 100 fr, chacune ; deux obligations de 500 fr. de chemin de fer du Nord ; un livret de caisse d'épargne de 300 fr. au nom de M. Hippolyte ; 150 fr. en or et argent et un billet de 50 fr ; un pouvoir-mandat en 1905 ; deux alliances et une paire de boucles d'oreilles en or, ainsi que des papiers d'affaires : polices d'assurance, livret de mariage, etc. Le coffret de bois ne contenait que des reçus de loyer, un acte notarié et des lettres.

M. Clarisse, qui n'a constaté sur les pertes de sa damoure aucune trace d'effraction, ne peut s'expliquer la façon dont le vol a été commis. Il est persuadé que les coffrets étaient encore dans l'arrière salle le soir.

M. le chef de la sûreté a ouvert une enquête, et tout fait croire que les auteurs malfaiteurs ne tarderont pas à être arrêtés.

Dévaliseurs de clapiers. — Dans la nuit de 28 au 29, des malfaiteurs se sont introduits dans le jardin de M. Emile Dépinoy, 47 ans, tresseur, rue de Philadelphie, cour Morel, 2. Après avoir brisé le cadenas de la porte, ils pénétrèrent dans le poulailler ; mais des voisins ayant entendu du bruit, ouvrirent leur fenêtre et les cambrioleurs, effrayés, prirent le fuite avant avoir été vus.

Mme. M. Delplace a constaté la disparition d'un lapin.

Les voleurs de volailles. — Nous avons signalé, il y a quelques jours, que des malfaiteurs avaient dérobé des volailles chez M. Dupont, 16, rue Etienne-Dolet, à Hellemmes.

Grâce à des recherches actives, les agents Béoir et Monnier viennent de mettre le main sur un des auteurs de ce vol : le nommé Betrancourt Lucien, 18 ans, journalier, rue des Guinguettes, 12, qui a déjà subi six condamnations pour vol. Ses complices, les frères Cavellera, n'ont pas encore été retrouvés. Betrancourt sera déféré au Parquet.

DERNIÈRE HEURE

Les affaires du Maroc

Neutralité de l'Angleterre

Londres, 29 novembre.

Le ministre des affaires étrangères, parlant aujourd'hui à la Chambre des communes, a déclaré que l'Angleterre n'avait pas de mauvaises de guerre au Maroc, la France et l'Espagne ayant pris au moins la protection des étrangers.

Le départ de la flotte française

Toulon, 29 novembre.

On assure que le départ de la division de l'escadre de la Méditerranée, désignée pour se rendre sur les côtes marocaines, est fixé à demain matin.

La crise espagnole et les affaires du Maroc

Madrid, 29 novembre.

On ne croit pas que la crise ministérielle qui vient d'éclater empêche ou retarde longtemps la conclusion de l'entente franco-espagnole au sujet de la démonstration navale. M. Pio Gelico, ministre d'Etat, avait envoyé avant le démission du ministère une note à l'ambassadeur de France, qui a permis au ministre démissionnaire de dire dans la soirée d'hier que « tout était en règle en sujet de l'affaire marocaine ».

Le prochain cabinet se trouvera en quelque sorte lié par les pourparlers qui ont avancés qui ont eu lieu entre M. Pio Gelico et M. J. Cambon.

La situation à Tanger

Tanger, 29 novembre.

La situation à Tanger reste stationnaire. Les combats de cette semaine entre les fractions de deux tribus voisines de Tanger n'ont pas causé répercussion dans la ville ; mais elle en estime avec raison que cela encouragerait dominoitée ces parties de la ville et aussi pas faites pour diminuer l'inquiétude actuelle.

Quelques familles habitant le banlieue ont profité de rentrer dans l'enceinte de la ville. Les Anglais, touristes et résidents, étant qui sont nombreux sont sous qui sous les Espagnole et les Français ont le plus à souffrir de cette situation. Leur état d'esprit actuel est intéressant à retenir.

Les Anglais blâment l'inaction de la France et de l'Espagne et sont persuadée que si leur gouvernement n'avait pas les mains liées par ses accords avec la France, il aurait déjà pris des mesures efficaces pour les défendre contre toute éventualité fâcheuse.

La colonie française de Tanger doit tenir ce soir une réunion pour examiner la situation actuelle et les initiatives utiles qu'elle peut comporter de se part.

AFFAIRE MYSTÉRIEUSE

Double suicide

Marseille, 29 novembre.

Un commis principal des postes nommé Doclery s'est suicidé avec sa maîtresse dans une chambre d'hôtel louée à cette intention.

Mercredi dernier, la femme légitime de Doclery était morte dans des conditions suspectes et le justice reçut une lettre anonyme prétendant que la décès de la malheureuse était le résultat d'un empoisonnement criminel. Une enquête fut ouverte et Doclery apprit qu'on allait procéder à l'autopsie de sa femme. C'est alors que dans qu'il résolut de se suicider avec ce complice. Il avait en préalable informé le commissaire de police.

Un docteur pharmacien qui aurait imprudemment livré un toxique à Doclery, serait compromis dans cette affaire.

AU CONSEIL D'ÉTAT

Les quêtes dans les Eglises

Paris, 29 novembre.

Le Conseil d'Etat s'est réuni aujourd'hui en assemblée générale pour donner son avis sur la question suivante qui lui a été posée par le gouvernement : Les bureaux de bienfaisance conservent-ils le droit de faire procéder à des quêtes dans les églises, après le loi de séparation ?

Taureau furieux

Deux morts. — Le supplice de Brunehaut

Caen, 29 novembre.

Hier, deux domestiques de ferme nommés Baresin, vingt-sept ans, et Bonneney, âgé de vingt-trois ans, tous deux employés à Mme M. Devignon, cultivateur à Meslines (Calvados), changeaient de place un taureau en piquet dans un herbage. L'animal, devenu subitement furieux, porte à Baresin un coup de corne violent, lui perforant le poitrine et l'abdomen, et le tuant sur le coup.

Maisery, s'étant précipité au secours de son camarade, tombe et malheureusement qu'il est le corps pris dans les chaînes et les entraves du taureau. L'animal parti au galop en traînant pendant trois heures le corps du malheureux domestique à travers les taillis et les bois ; quand il fut retrouvé, le corps se trouvait plus qu'une masse informe.

L'alerte ayant été donnée, le taureau qui s'acharnait contre un arbre sur lequel un journalier s'était réfugié, fut tué par MM. Soelles, notaire à Tournebu, et La Floc, propriétaire.

Contre l'alcoolisme

Paris, 29 novembre.

Les députés socialistes viennent de déposer une proposition de loi relative à la fabrication et à la vente des liqueurs, apéritifs et vins aromatiques. L'article 1er du projet de proposition de loi est ainsi conçue : « Sont punis des peines portées par l'article 1er de la loi sur la répression des fraudes dans la vente de marchandises et de falsification de denrées alimentaires et des produits agricoles, tous ceux qui fabriqueront, exposeront, mettront en vente ou vendront des liqueurs, apéritifs et vins aromatiques, obtenus soit par macération de matières aromatiques dans des alcools ou eaux-de-vie, soit par distillation de plantes aromatiques macérées dans l'alcool, soit par additions à un liquide alcoolique, d'essence, d'extrait de teinture, quand les liqueurs, apéritifs ou vins aromatiques seront été déclarés dangereux par l'Académie de médecine. »

L'INCENDIE DE L'ALGÉSIRAS

Toulon, 29 novembre.

Ce matin, le feu a repris à bord de l'*Algésiras*, mais les matelots et les vétérans qui veillaient aperçurent les flammes et éteignirent ces sites le jet puissant des deux pompes. Deux officiers ont parcouru la coque incendiée à la recherche des restes des matelots disparus, mais ils n'ont rien pu retrouver.

Petites Nouvelles de la Nuit

PARIS

— Le cardinal Richard a fait part, à trente-deux prélats, ensemble à l'archevêché de Paris, de la réponse faite par le pape à l'abbé Clémeut, répronant les antinoelles.

— Une délégation du Conseil d'administration des postes et télégraphes a été reçu par M. Symian à qui elle a présenté des revendications de ses groupes de département.

— Le prix Nobel pour la chimie a été attribué au professeur Henri Moissan, membre de l'Institut.

FRANCE

— Sur la ligne de l'Ouest, au passage à niveau Thiers, entre d'Argent, un train a écrasé le garde-barrière et son enfant.

— Les agents de police de Marseille qui avaient fondé une société amicale de secours, viennent de déposer un pétoin, se désorganisant de fonds contre leur directeur.

ETRANGER

— Une tempête a fait un troplitage Italien sur des écueils près de Podiguéra. On craint qu'il ne soit perdu.

— Les négociations engagées entre l'Italie et le Russie au sujet d'un accroissement du commerce seraient abouti.

— Un nous-sentiers d'Etat russe commandé à un fabricant de ... vaporisateurs non fournisseur de Mk pour les paysans ébranlés, qui n'ont jamais vus rien.

— La commission ministérielle présentée par Mescrel a *été complétée par le red d'Espagne.*

LES JOURNAUX DE CE MATIN

La Loi *Fallous*

De M. Renc, dans l'*Aurore* :

M. de Fallous fut l'auteur principal. M. Thiers fut le complice. C'est grâce à ce complicité, à celle de tous les ennemis de la République et de la Démocratie que nous avons eu pendant cinq ans des républicains honnêtes et modérés, que les jésuites, conduits par M. de Fallous, purent mûrir le vote de cette loi qui, nous priât de la liberté de l'enseignement, livra cet enseignement aux congrégations et commença par tuer tous les séminaires libres laïques. M. de Fallous et les siens verrouillèrent à la domination cléricale le plus pratiquement rétée maxime que quand on tient l'enseignement, on tient tout. M. Thiers et les siens ne savirent par même, par peur de la Révolution ; ils ne mirent d'objection qu'au.

Le *repos hebdomadaire*

De M. Maujan, dans le *Radical* :

Répondant à des attaques de *La Lanterne*, M. Maujan écrit :

Mon ordre du jour qui résumait la campagne que je menais depuis quatre mois, fut voté par les républicains de gauche et l'exception des collectivistes amitiés. Les modérés ne s'y rallièrent pas. Sur la repos hebdomadaire ? Mais j'ai semblé l'argument de la proposition Berry et je n'ai fait que traduire l'opinion du Comité Exécutif du Parti radical et radical-socialiste qui, sur cette question, avait cédé à l'ennemie au ordre du jour de mai. Au surplus, mon attitude politique était en tendement des négociations échangées avec M. Jaurès, approuvée dans une grande réunion par nos électeurs, et deux jours après à l'unanimité par la Fédération radicale et radicale-socialiste de la Seine en réunion plénière de ses 108 comités.

La *Séparation*

De la *Petite République* (éditorial) :

Enfin, le Saint-Siège permettrait aux évêques de louer des églises ou des presbytères appartenant aux communes, mais il en les fixerait pas à ce taxe. Du reste, le Saint-Pierre sera de plus en plus pétiolant par un changement de vue. Le Pape se s'opiniâtre pas davantage à transformer en religion publique une personnage relative, pourvu que la déclaration soit faite non cependant, mais pour un année. Et voilà ! voilà comment l'église appliquera la loi sans l'avoir ouvrée.

La constitution est vraiment une belle chose. Il est vraiment dommage qu'on en fait pas applique plus tôt. Ca aurait évité quelques bourses, qui n'ont profité à personne.

Sur le Maroc

De M. Desmoulin, dans le *Gaulois* :

Il paraît — le *Matin* l'affirme — que si nos troupes débarquent au Maroc, elles n'iront rejoint pas nos soeurs nationales. De leur côté les Espagnoles ne marcheront en marche ensemble pour leur drapeau. Cette nouvelle a pris un vraisemblable, et stupéfiante que j'en s'est demandé s'il n'y avait pas obliration en équivoque.

. . . . . .

Il est impossible que le gouvernement se dispose pas en mécontentant ceux qui ne pensent pas de mettre avec leur drapeau, comme il n'est pas d'exemple d'avoir partie cause, il faut un simplement vaincre au Maroc, il faut vaincre contribuer de M. Lapine.

SPORT HIPPIQUE

Courses à Auteuil. — 2e journée

RÉSULTATS

Prix La Riole. — 1. Bretivien, à M. Fabbol (A. Carter) — 2. Kanak (Corbet) — 3 (Defayet).

Prix Astrolabe. — 1. Bagatelle, à M. P. [illegible] (P. Pundel) — 2. [illegible] — 3. Armide IV (A. Carter).

Prix Dumesnil. — 1. Violet II, à M. R. [illegible] (Dey) — 2. [illegible] (A. Carter) [illegible] (Fabbol).

[illegible]

Prix des Allées. — 1. [illegible] à M. [illegible] Sydney Platt (A. Carter) — 2. [illegible] — 3. [illegible]